



Département de la Vendée (85)

Commune de la Tranche sur Mer

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.10 Annexes sanitaires

Cette note a pour objectif de présenter l'état sanitaire actuel de la commune de La Tranche sur Mer sur les plans suivants :

- Alimentation en eau potable

- Réseaux d'assainissement

- Le réseau d'eaux pluviales

- Collecte et traitement des ordures ménagères

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Nb : Les chiffres énoncés dans cette partie sur l'eau potable sont des données globales à l'échelle du SIAEP : le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Plaine et Graon qui compte 42 communes dont La-Tranche-sur-Mer

La commune de La Tranche-sur-Mer, elle dépend de l'unité de distribution Plaine de Luçon Ouest dont la gestion est assurée par le SAUR, pour le compte de Vendée Eau. L'eau potable distribuée sur le territoire communal provient de l'usine du Graon à 97% et de l'usine du Marillet à 3%.

L'interconnexion des réseaux de distribution permet d'alimenter les châteaux d'eau, notamment celui présent sur la commune, à partir de ces différentes ressources.

En 2009, l'eau distribuée sur la commune est estimée de qualité bactériologique satisfaisante, d'une dureté moyenne de l'eau faible (peu calcaire), d'une teneur en nitrate faible et en pesticides également. Au vu de ces différents éléments, l'eau distribuée est considérée comme de bonne qualité déjà actuellement du fait de sa conformité aux limites de qualité fixées par la réglementation pour les paramètres physico-chimiques.

2. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

L'exploitant du réseau d'assainissement est la SAUR. Le réseau de la commune de La Tranche-sur-Mer est de type séparatif, d'une longueur d'environ 80km (taux de raccordement de la commune d'environ 100%). Il s'étend depuis le hameau de la Terrière jusqu'au lieu-dit de la Belle-Henriette et de la zone du phare de Grouin au bourg de la tranche-sur-Mer.

Le diagnostic du réseau de collecte réalisé par Egis Eau met en évidence la dégradation importante de nombreux ouvrages de génie civil. Des défauts structurels, conséquence d'attaques d'acide sulfurique issus de la transformation d'H₂S au contact de l'air, ont été relevés dans 24 regards et 4 regards présentent des odeurs représentatives de la présence d'un effluent sceptique.

Près de 40% des postes de refoulement, implantés sur le territoire communal (soit 24 postes) présentent un niveau de dégradation avancé ou préoccupant et 9 postes présentent un risque de formation d'H₂S très élevé.

L'étude menée par Egis Eau en 2012 a démontré que le réseau d'assainissement collectif était particulièrement impacté par l'intrusion d'Eaux Claires Parasites permanentes. Ainsi, 18 regards présenteraient des défauts structurels de dégradation plus ou moins avancées reflétant des infiltrations, des traces d'infiltrations ou des débits d'eaux claires. Ces constats sont généralisés à l'échelle du réseau communal, mais certains secteurs comme La Grière et Le Bourg Nord sont davantage concernés.

Le traitement des eaux usées de la commune est assuré par la station d'épuration de la route d'Angles, au lieu-dit « Le Clos Robert » et est de type boues activées. Mise en service en 1992, elle dispose d'une capacité constructeur d'environ 35 000 Equivalents Habitant (EH). Elle se caractérise également par une capacité journalière de 2 100kg/j en traitement organique et de 5 230 kg/j en traitement hydraulique.

Les flux touristiques modifient considérablement les apports reçus par la station d'épuration. Si en période hivernale, ils sont de l'ordre de 1 220 m³/j soit 8 200 EH, ils sont 5 fois plus importants en période estivale avec des apports reçus d'environ 5 100 m³/j soit une charge hydraulique de près de 34 000 EH (soit 97% de la capacité maximum).

La commune de La Tranche-sur-Mer a lancé une étude sur son réseau d'assainissement réalisé en 2012 par Egis Eau. Au vu de cette étude, il ressort que le site de traitement est fonctionnel dans sa configuration actuelle mais qu'il présentait des dépassements des niveaux de rejets en azote par rapport aux niveaux réglementaires. La nouvelle réglementation applicable depuis le 21 février 2013 impose des niveaux de rejets pour l'Azote et le Phosphore encore plus contraignants qui implique une non-conformité pour la station d'épuration de La Tranche-sur-Mer. La commune de La Tranche-sur-Mer a lancé une étude visant à mettre aux normes la station d'épuration.

La capacité maximale épuratoire de la station, si elle est non atteinte en moyenne annuellement, est dépassée (un jour/an) ou du moins atteinte en période estivale avec l'afflux touristique important, notamment en termes de DCO et d'Azote.

Les ouvrages de génie civil présentent également de nombreuses dégradations. Ils sont considérés en mauvais état voire en très mauvais état pour les plus anciens. La plupart de ces ouvrages, même les plus récents, ont subi des tassements différentiels, malgré la présence de fondations profondes par pieux dans le cas de la déphosphatation.

La commune de La Tranche-sur-Mer a lancé une étude visant à mettre aux normes la station d'épuration. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés en février 2013.

Ainsi, en 2013, la station affiche une conformité totale (équipements, rejets et réseaux de collecte). Les dépassements ponctuels observés en période estivale sont supportés par l'ouvrage actuel qui est soumis à une charge moyenne le reste de l'année bien en-dessous de sa capacité nominale.

Le réseau d'eaux pluviales

Les eaux pluviales peuvent être sources de pollutions et facteurs de risque d'inondation. Une trop forte imperméabilisation des sols peut empêcher l'infiltration et provoquer des ruissellements potentiellement polluants. En cas de précipitations abondantes, cela peut aussi provoquer la saturation de réseaux anciens. Il est ainsi important d'entretenir les systèmes de gestion des eaux pluviales (fossés, zones humides ...) et de maintenir des bassins d'expansion des eaux afin de réduire la vitesse d'écoulement et de diminuer les débits de pointe.

Le diagnostic du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales a été réalisé par Artelia en 2014. Cette étude conclut que le milieu récepteur est sensible du fait de la présence de gisements conchylicoles, de sites de pêche à pied, de zones de baignade, et de zones naturelles classées.

Il convient donc de maîtriser la qualité des différents rejets d'eaux pluviales au milieu récepteur (source de pollution microbiologique, métaux lourds et MES).

Les enjeux principaux sur la commune sont donc :

- maîtriser les flux hydrauliques des bassins versants dans le but d'éviter tout débordement en fonction de différentes périodes de retour,
- maîtriser la qualité des eaux avant rejet au milieu récepteur sensible (océan ou étier).

De plus, pour une meilleure gestion de l'eau sur la commune, quelques techniques alternatives peuvent être proposées. Celles-ci permettront une meilleure intégration paysagère, la limitation des surfaces imperméabilisées, une meilleure recharge des nappes phréatiques et la limitation des linéaires de réseaux et des volumes des ouvrages de régulation.

3. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés est confiés au syndicat mixte départemental Trivalis sur l'ensemble des communes de Vendée.

Le syndicat mixte fermé, Trivalis, regroupe la totalité des 282 communes de Vendée. Les 24 membres du syndicat sont des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes.

Trivalis traite les déchets ménagers et assimilés produits sur le département de la Vendée (735 823 Habitants (Population DGF : Dotation Globale de Fonctionnement, 2010), 6 720 km²). Ces déchets sont en revanche collectés par les 24 collectivités adhérentes au syndicat.

Le syndicat gère également le fonctionnement et la répartition des équipements liés aux déchets sur l'ensemble du territoire vendéen selon une division en 7 bassins. En 2011, le syndicat mixte fermé Trivalis dispose de 29 équipements répartis sur la Vendée.

La commune de La Tranche-sur-Mer appartient au cinquième de ces bassins où le centre de tri se trouve à Monzeuil-Saint-Martin, le centre de compostage à Foussais Payré accompagné à proximité de l'un des deux centres de broyage/compostage/stabilisation, le deuxième étant à Corpe et une installation de stockage des déchets non dangereux mise en place sur la commune des Pineaux (stockage définitif des ordures ménagères résiduelles et tout-venants de déchèteries non valorisables).

Sur la commune de La Tranche-sur-Mer, on dénombre plusieurs installations implantées pour la gestion des déchets : une déchèterie engagée dans une démarche de qualité et un lieu et un point de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

La collecte des déchets ménagers relève de la compétence de la commune de La Tranche-sur-Mer et a été confiée en 2011 au prestataire privé Véolia.

La collecte communale est organisée autour d'une offre de services relative aux collectes sélectives des déchets produits par les ménages.

- Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets issus du tri (emballages, papier et verre)
- Mise en place de sacs « Vacances Propres » sur les plages ; et de sacs jaunes pour les emballages
- Mise en place du compostage individuel afin de réduire à la source les quantités d'ordures ménagères à collecter et à traiter.

La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif s'effectue en porte-à-porte sur l'ensemble de la commune, par l'intermédiaire de conteneurs ou de sacs. Des points-tri sont répartis dans les campings et au niveau des parkings de supermarchés, afin de compléter le dispositif et répondre aux besoins des gens de passage, qui ne ressortent pas du cadre de la collecte régulière en porte-à-porte effectuée auprès des résidents.

Le syndicat mixte Trivalis a engagé une politique de prévention visant à sensibiliser la population à la nécessité de réduire les déchets. Des opérations pilotes ont été mises en place dans certaines

communes Vendéenne représentatives des spécificités départementales. Du fait de sa localisation et de son dynamisme touristique fort, la commune de La Tranche-sur-Mer a été identifiée comme secteur pilote. De nombreuses opérations de sensibilisation, surtout en période estivale ont été menées afin d'attirer l'attention des habitants et des touristes sur leur gestion des déchets et les accompagner dans les démarches de tri (affiches...).

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est une problématique pour le département de la Vendée, comme pour tous les départements français.

La production annuelle de déchets sur le territoire vendéen par habitant a été multipliée par trois en 40 ans. Elle était de 200 Kg en moyenne dans les années 60. Elle est de 550 Kg pour les années 2000, 663 Kg en 2004, 595 kg pour 2009, de 571 kg en 2010 et de 579 kg en 2011. On observe une nette diminution depuis les années 2004, tendance qui s'est confirmée avec une variation de - 4 % entre 2009 et 2010 (soit presque 17 000 tonnes en moins) mais qui depuis un an connaît un retour en arrière avec une augmentation de 1% entre 2010 et 2011. (Source : rapport annuel sur les déchets, 2011, Trivalis)

La diminution entre 2009 et 2010 est essentiellement due aux nouvelles filières mises en place au cours de l'année 2009. En effet, la collecte des D3E (Déchet d'Équipement Électrique et Electronique) et la collecte des textiles ont permis la baisse du tonnage globale.

En 2010, 426 206 tonnes de déchets et assimilés ont été traités. Les déchets ménagers et assimilés déposés dans les déchetteries représentent 49.13 % de la production totale. La part des déchets valorisés en 2010 représente 49.8 % du traitement global.